

**DECISION RELATIVE AU CALENDRIER
POUR L'ORGANISATION DES PROCHAINS SOMMETS**

La Conférence:

1. **PREND NOTE** de la communication du calendrier pour l'organisation des prochains Sommets ;
2. **RAPPELLE** sa décision antérieure de juillet 2004 de convoquer deux sessions ordinaires de la Conférence par an;
3. **DECIDE** que la session de janvier se tiendra dorénavant au cours de la dernière semaine de janvier au Siège de l'Union et que le Président de la Conférence sera élu à cette occasion ;
4. **DECIDE EN OUTRE** que la session de janvier pourra être organisée, exceptionnellement en dehors du siège, sur décision de la Conférence, après recommandation du Conseil exécutif. Toutefois, la tenue de la session en dehors du siège n'affecte pas la présidence de l'Union;
5. **DECIDE EN OUTRE** de prolonger le mandat du Président ainsi que celui du Bureau de la Conférence de juillet 2005 à janvier 2006.
6. **APPROUVE** le calendrier suivant pour l'organisation des prochains Sommets tel que suit:
 - juillet 2005 : Grande Jamahiriya arabe libyenne socialiste
 - janvier 2006 : Soudan
 - juillet 2006 : Gambie
 - janvier 2007 : Siège
 - juillet 2007 : Ghana
 - janvier 2008 : Siège
 - juillet 2008 : Angola
 - janvier 2009 : Siège
 - juillet 2009 : Madagascar
 - janvier 2010 : Siège
 - juillet 2010 : Egypte

- 7. DECIDE** que les dispositions pertinentes du Règlement intérieur de la Conférence soient amendées en conséquence ;
- 8. DECIDE EN OUTRE** que toute proposition visant à changer le Règlement intérieur de la Conférence soit d'abord examinée par le Conseil exécutif.

2004

Decision on the Framework for the Organization of Future Summits

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/206>

Downloaded from African Union Common Repository